

**Nom du produit:** Nova\* Fungicide

**Date de création:** 2014.04.03

Dow AgroSciences Canada Inc. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

### Nom du produit

Nova\* Fungicide

### IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences Canada Inc.  
Une filiale de The Dow Chemical Company  
Suite 2100, 450 1st Street SW  
Calgary, AB T2P 5H1  
Canada

**Pour une mise à jour de la fiche ou de l'information sur le produit:**

800-667-3852

**Préparé par:**

Pour utilisation au Canada, préparé par les Services de communication de renseignements sur les dangers - Environnement, santé et sécurité.

**Révision**

2014.04.03

Information aux clients:

800-667-3852  
[solutions@dow.com](mailto:solutions@dow.com)

### NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

**Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24:**

613-996-6666

**Contact local en cas d'urgence:**

613-996-6666

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des dangers

**Couleur:** Ocre

**État physique:** Poudre

**Odeur:** Légère

### Dangers du produit:

**AVERTISSEMENT!** Irrite les yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut former un mélange explosif poussières-air. Isoler la zone. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Des fumées toxiques peuvent être libérées au cours d'un incendie. Risque de glisser. Risque de cancer. Peut provoquer le cancer. Très toxique pour les poissons ou d'autres organismes aquatiques.

**Effets éventuels sur la santé**

**Contact avec les yeux:** Peut provoquer une irritation oculaire modérée. Peut provoquer des lésions cornéennes modérées.

**Contact avec la peau:** Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

**Absorption cutanée:** Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

**Inhalation:** Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir. Les poussières peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des poumons.

**Ingestion:** Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

**Risque d'aspiration:** Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**Effets d'une exposition répétée:** Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Foie. Testicules. Glandes surrénales. Reins. Thyroïde. Une exposition excessive répétée à la silice cristalline peut provoquer la silicose, une maladie des poumons progressive et invalidante.

**Informations sur le cancer:** La silice cristalline s'est révélée cancérigène chez les animaux de laboratoire et les humains. Dans deux études menées sur des rats durant toute leur vie, l'inhalation de dioxyde de titane a provoqué une fibrose et des tumeurs aux poumons. Les effets seraient attribuables à la surcharge du mécanisme normal de dégagement des voies respiratoires causée par les conditions extrêmes des études. Les travailleurs exposés au dioxyde de titane dans le lieu de travail n'ont montré aucune incidence anormale de maladies respiratoires chroniques ou de cancer du poumon. Dans des études sur l'administration à vie de TiO<sub>2</sub> dans la nourriture, cette substance ne s'est pas révélée cancérigène chez les animaux de laboratoire.

**Malformations congénitales/effets sur le développement:** Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses non toxiques pour la mère.

**Effets sur la reproduction:** Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro CAS	Quantité W/W
Myclobutanil	88671-89-0	40.0 %
Kaolin	1332-58-7	>= 1.5 - <= 39.8 %
Calcium polysilicate	1344-95-2	4.0 %
Silice cristalline (quartz)	14808-60-7	0.4 %
Dioxyde de titane	13463-67-7	1.1 %
Reste	Pas disponible	>= 14.7 - <= 53.0 %

Les quantités sont exprimées en pourcentage poids/poids.

### 4. PREMIERS SECOURS

**Description des premiers secours**

**Conseils généraux:** Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une

protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

**Contact avec les yeux:** Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

**Ingestion:** Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

### **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Hormis les informations sous Description des premiers secours (ci-dessus) et Indication d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement particulier (ci-dessous), tous les symptômes et effets importants additionnels sont décrits dans la Section 11 : Informations toxicologiques.

### **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistante.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type AFFF) ou les mousses à base protéinique sont préférables, si disponibles. Les mousses antialcool (de type ATC) pourraient fonctionner.

**Moyens d'extinction à éviter:** Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Ne pas laisser les poussières s'accumuler. En suspension dans l'air, les poussières peuvent constituer un danger d'explosion. Réduire les sources d'inflammation au minimum. Si les couches de poussières sont exposées à des températures élevées, elles peuvent prendre feu spontanément.

### **Conseils aux pompiers**

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenir une réinflammation. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Pour les petits feux, on peut utiliser des extincteurs portatifs à poudre chimique ou au gaz carbonique. L'application d'agents extincteurs avec force peut entraîner un risque d'explosion de poussières. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

**Équipement de protection pour les intervenants:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées. Voir la Section 9 pour les propriétés physiques concernées

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Rester en amont du vent par rapport au déversement. Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

**Manipulation générale:** Garder hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas ingérer. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou les brouillards. Bien se laver après manipulation. Tenir le contenant fermé. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

**Autres précautions:** Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières.

### Entreposage / Stockage

Éviter l'humidité. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
Myclobutanil	Dow IHG	VME	0.5 mg/m3

<b>Silice cristalline (quartz)</b>	Alberta	VME Particules respirables.	0.1 mg/m3 Cette donnée n'est plus disponible dans la base de donnée Ariel
	Ontario	VME Fraction alvéolaire.	0.10 mg/m3
	ACGIH (USA)	VME Fraction alvéolaire.	0.025 mg/m3
	Columbia Br.	VME Fraction alvéolaire.	0.025 mg/m3
	Québec	VME Poussières alvéolaires.	0.1 mg/m3 L'exposition doit-être réduite au minimum.
	Alberta	VME Particules respirables.	0.025 mg/m3
	<b>Calcium polysilicate</b>	Québec	VME Poussières totales.
Ontario		VME Poussières totales.	10 mg/m3
ACGIH (USA)		VME	10 mg/m3 Valeur pour une particule ne contenant pas d'amiante et une concentration <1% de silice cristalline.
Columbia Br.		VME Fraction alvéolaire.	3 mg/m3
Columbia Br.		VME Poussières totales.	10 mg/m3
Québec		VME Poussières totales.	10 mg/m3
Alberta		VME	10 mg/m3
<b>Kaolin</b>	Québec	VME Poussières totales.	10 mg/m3
	Columbia Br.	VME Respirables.	2 mg/m3
	Ontario	VME Respirables.	2 mg/m3
	ACGIH (USA)	VME Fraction alvéolaire.	2 mg/m3 Valeur pour une particule ne contenant pas d'amiante et une concentration <1% de silice cristalline.
	Manitoba	VME Fraction alvéolaire	2 mg/m3
	Québec	VME Poussières alvéolaires.	5 mg/m3
	Alberta	VME Respirables.	2 mg/m3

Dioxyde de titane	Québec	VME Poussières totales.	10 mg/m <sup>3</sup>
	Ontario	VME Poussières totales.	10 mg/m <sup>3</sup>
	ACGIH (USA)	VME	10 mg/m <sup>3</sup>
	Alberta	VME	10 mg/m <sup>3</sup>
	Columbia Br.	VME Fraction alvéolaire.	3 mg/m <sup>3</sup>
	Columbia Br.	VME Poussières totales.	10 mg/m <sup>3</sup>
	Québec	VME Poussières totales.	10 mg/m <sup>3</sup>

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

### Protection personnelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

**Protection de la peau:** Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

**-Protection des mains:** Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).

**AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans les atmosphères empoussiérées ou en présence de brouillards, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

**Ingestion:** Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

### Mesures techniques

**Ventilation:** Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	
État physique	Poudre
Couleur	Ocre
Odeur	Légère

<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>pH</b>	7.5 - 8.5 <i>Calcul</i> (suspension aqueuse)
<b>Point de fusion</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Point de congélation</b>	Sans objet
<b>Point d'ébullition (760 mm Hg)</b>	Sans objet
<b>Point d'éclair - coupelle fermée</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)</b>	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	<b>Inférieure:</b> Sans objet <b>Supérieure:</b> Sans objet
<b>Tension de vapeur</b>	> 266.6 hPa @ 25 °C Solvant
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Sans objet
<b>Densité (H2O=1)</b>	Sans objet
<b>Solubilité dans l'eau (en poids)</b>	Se disperse
<b>Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)</b>	Aucune donnée disponible pour ce produit. Voir la section 12 pour des données sur les composants.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Sans objet
<b>Viscosité cinématique</b>	Sans objet
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible
<b>Densité du liquide</b>	0.3 - 0.35 g/cm <sup>3</sup> <i>Calcul</i>
<b>Masse volumique apparente</b>	0.255 g/ml @ 23.8 °C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

### Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. Éviter l'humidité. Éviter la lumière directe du soleil.

**Substances incompatibles:** Éviter tous contacts avec ce qui suit: Oxydants forts.

### Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène. Cyanure d'hydrogène.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Ingestion

Comme produit: La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

D'après des informations sur le(s) composant(s): Estimation DL50, rat > 2,500 mg/kg

#### Cutanée

Comme produit: La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

D'après des informations sur le(s) composant(s): Estimation DL50, lapin > 5,000 mg/kg

#### Inhalation

Comme produit: La CL50 n'a pas été déterminée.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: CL50, 4 h, Aérosol, rat > 5.88 mg/l

### Dommage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une irritation oculaire modérée. Peut provoquer des lésions cornéennes modérées.

### Corrosion / irritation de la peau

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

### Sensibilisation

#### Peau

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

#### Respiratoire

Aucune donnée trouvée.

### Toxicité à doses répétées

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Foie. Testicules. Glandes surrénales. Reins. Thyroïde. Une exposition excessive répétée à la silice cristalline peut provoquer la silicose, une maladie des poumons progressive et invalidante.

### Toxicité chronique et cancérogénicité

La silice cristalline s'est révélée cancérogène chez les animaux de laboratoire et les humains. Dans deux études menées sur des rats durant toute leur vie, l'inhalation de dioxyde de titane a provoqué une fibrose et des tumeurs aux poumons. Les effets seraient attribuables à la surcharge du mécanisme normal de dégagement des voies respiratoires causée par les conditions extrêmes des études. Les travailleurs exposés au dioxyde de titane dans le lieu de travail n'ont montré aucune incidence anormale de maladies respiratoires chroniques ou de cancer du poumon. Dans des études sur l'administration à vie de TiO<sub>2</sub> dans la nourriture, cette substance ne s'est pas révélé cancérogène chez les animaux de laboratoire. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### Classifications de cancérogénicité:

Composant	Liste	Classification
Silice cristalline (quartz)	ACGIH (USA)	Considéré comme cancérogène pour l'humain.; Group A2
	IARC	Agent cancérogène pour les humains.; 1
Dioxyde de titane	IARC	Cancérogène possible.; 2B

### Toxicité pour le développement

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses non toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

### Toxicologie génétique

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de génotoxicité sur des animaux ont donné des résultats négatifs.

Pour le ou les composants mineurs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Des études de génotoxicité sur des animaux ont donné des résultats négatifs.



## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

#### Données pour le composant: Myclobutanil

Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles. Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).

#### **Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons**

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h: 2 mg/l

#### **Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

CE50, *Daphnia magna*, Essai en statique, 48 h, immobilisation: 17 mg/l

CL50, mysidacé *Mysidopsis bahia*, 96 h: 0.24 mg/l

CE50, huître américaine (*Crassostrea virginica*), Essai en dynamique, 96 h, inhibition de la croissance de la coquille: 0.72 mg/l

#### **Toxicité pour les plantes aquatiques**

CE50r, algue de l'espèce du *Scenedesmus*, Inhibition du taux de croissance, 96 h: 2.655 mg/l

CE50r, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), Inhibition de la croissance, 72 h: 2.5 mg/l

#### **Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

CL50 par voie alimentaire, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie): 510 mg/kg poids corporel.

DL50 par contact, *Apis mellifera* (abeilles): 39.6 microgrammes/abeille

DL50 par voie orale, *Apis mellifera* (abeilles): 33.9 microgrammes/abeille

#### **Toxicité pour les organismes résidant dans le sol**

CL50, Ver de terre, *Lumbricus terrestris*, 14 jr: 250 mg/kg

#### Données pour le composant: Kaolin

Aucune toxicité aiguë attendue chez les organismes aquatiques.

#### Données pour le composant: Calcium polysilicate

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

#### Données pour le composant: Silice cristalline (quartz)

Aucune toxicité aiguë attendue chez les organismes aquatiques.

#### Données pour le composant: Dioxyde de titane

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

#### **Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons**

NOEC, mortalité, *Leuciscus idus*(Ide), Essai en statique, 48 h: > 1,000 mg/l

#### **Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques**

CE50, *Daphnia magna*, Essai en statique, 48 h, immobilisation: > 1,000 mg/l

### Persistence et dégradabilité

#### Données pour le composant: Myclobutanil

En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

#### **Stabilité dans l'eau (demi-vie):**

&gt; 365 jr

**Tests de biodégradation de l'OCDE:**

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
22.4 %	28 jr	Test OCDE 301D	Manqué

  

Photodégradation indirecte par les radicaux OH		
Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
$1.69 \times 10^{-11}$ cm <sup>3</sup> /s	7.6 h	Mesuré

Données pour le composant: **Kaolin**

La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Calcium polysilicate**

La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Silice cristalline (quartz)**

La biodégradation ne s'applique pas.

Données pour le composant: **Dioxyde de titane**

La biodégradation ne s'applique pas.

**Potentiel de bioaccumulation**Données pour le composant: **Myclobutanil****Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).**Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow):** 3.17 Mesuré**Facteur de bioconcentration (FBC):** 8.3; Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)Données pour le composant: **Kaolin****Bioaccumulation:** Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.Données pour le composant: **Calcium polysilicate****Bioaccumulation:** Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.Données pour le composant: **Silice cristalline (quartz)****Bioaccumulation:** Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.Données pour le composant: **Dioxyde de titane****Bioaccumulation:** Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.**Mobilité dans le sol**Données pour le composant: **Myclobutanil****Mobilité dans le sol:** Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000)., Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.**Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 517 **Constante de la loi d'Henry (H):**  $4.33 \times 10^{-4}$  Pa\*m<sup>3</sup>/mole. MesuréDonnées pour le composant: **Kaolin****Mobilité dans le sol:** Aucune donnée trouvée.Données pour le composant: **Calcium polysilicate****Mobilité dans le sol:** Aucune donnée trouvée.Données pour le composant: **Silice cristalline (quartz)****Mobilité dans le sol:** Aucune donnée trouvée.Données pour le composant: **Dioxyde de titane****Mobilité dans le sol:** Pas de données disponibles.**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s)

mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TDG Petit conteneur**  
NON RÉGLEMENTÉ

**TDG Grand conteneur**  
NON RÉGLEMENTÉ

### IMDG

**Désignation exacte pour l'expédition:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

**Nom technique:** Myclobutanil

**Classe de risques:** 9 **Numéro d'identification:** UN3077 **Groupe d'emballage:** GE III

**Numéro SME:** F-A,S-F

**Polluant marin:** Oui

### ICAO/IATA

**Désignation exacte pour l'expédition:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

**Nom technique:** Myclobutanil

**Classe de risques:** 9 **Numéro d'identification:** UN 3077 **Groupe d'emballage:** GE III

**Instruction Emballage Cargo:** 956

**Instruction Emballage Passager:** 956

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### LCPE - Liste intérieure des substances (LIS)

Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

### Conformité avec le RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

### Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT

Ce produit est exempt selon WHMIS

**Numéro d'enregistrement conformément à la loi sur les produits phytosanitaires:** 22399

### Code national canadien de prévention des incendies

Sans objet

## 16. AUTRES DONNÉES

### Système d'évaluation des dangers

NFPA

Santé

Feu

Réactivité

2

0

0

**Utilisations recommandées et restrictions****Utilisations identifiées**

Domaine d'utilisation du produit: Utilisation finale comme produit fongicide.

**Révision**

Numéro d'identification: 67924 / 1023 / Date de création 2014.04.03 / Version: 5.1

Code DAS: GF-1778

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

**Légende**

N/D	Non disponible
P/P	Poids/poids
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VLE	Valeur Limite d'Exposition
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
»ACGIH »	American Conference of Governmental industrial Hygienists, Inc. (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
»DOW IHG »	»Dow Industrial Hygiene Guideline » (valeur indicative Dow)
»WEEL »	Workplace Environmental Exposure Level (Limite d'exposition environnementale sur le lieu de travail)
HAZ DES	Désignation du danger
VOL/VOL	Volume/volume

*Dow AgroSciences Canada Inc. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.*